

## COMPTE RENDU DU BUREAU DE LA CLE

Du 14 septembre 2012

### **Membres présents :**

BON Roger	SII
BRUN Christian	DDT- Sefen
BUIS Bernard	Président du SMRD
CROZIER Gérard	Maire, Allex et Président CLE
GOUBLE Josette	Mairie, Livron-sur-Drôme
LAGARDE Henri	Maire, Menglon
MATHIEU Roger	FRAPNA
ROCHE André	CCC
ROCHE Jean-Charles	Mairie, Crest (présent le matin)
VEILLET Jean-Jacques	Président de l'ASL, Vallée de Boulc

### **Autres présents :**

BABYLON Alain	Directeur SMRD, Chef service gestion de l'eau, CG26
DAGOT Amanda	Agent, SMRD
FALCONE Marie	Adjoint administratif, SMRD
FERMOND Chrystel	Chargée de mission, SMRD

### **Membres excusés :**

BOUCANSAUD Christian	ONEMA
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, St Benoît-en-Diois
ESMENJAUD Michel	ARS
MESTRALLET Julien	DREAL RA
MONGE Franck	CCPS
PEYRARD Franck	Fédération de Pêche
SCHLOSSER Caroline	Agence de l'eau RMC
SERRET Jean	Conseiller général

### **Ordre du jour :**

1. Validation du compte rendu du 04/07/12
2. Avis de la CLE sur la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage des Pues à Allex
3. Avis de la CLE sur la révision de la délimitation de la zone vulnérable aux nitrates sur le périmètre du SAGE
4. Enquête publique du SAGE Drôme : déroulé et points pratiques
5. Points divers
6. Soirée de présentation du SAGE Drôme : derniers calages avec l'intervenant

G. CROZIER, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance de ce Bureau, remercie les membres présents et demande de bien vouloir excuser J. SERRET qui assiste à une remise de trophée au Conseil général et F. MONGE absent pour cause de vendanges. B. DEGUEURCE est également absent mais a confirmé sa présence à la présentation du SAGE de ce soir.

### **1. Validation du compte rendu du 04 juillet 2012**

Ce compte rendu a été adressé à tous. Depuis, les remarques de l'Agence de l'Eau et de la DREAL ont été intégrées. G. CROZIER en fait lecture.

JJ. VEILLET revient sur l'Enjeu 5, page 5, concernant la définition des zones humides et le contenu de la cartographie, point qui n'a pu être abordé en Bureau faute de temps mais dont il serait important de discuter en CLE plénière.

***Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec intégration des remarques énoncées.***

### **2. Avis de la CLE sur la procédure de mise en place des périmètres de protection du captage de la commune de Crest dit « des Pues » à Allex**

A. BABYLON présente ce point en tant que responsable du Service gestion de l'eau du Conseil général, dont l'une des missions est la définition des périmètres de captage. Ces périmètres sont assez compliqués. Une convention avec les collectivités qui le souhaitent peut être passée afin de mener à bien ce genre de procédure qui s'avère particulièrement longue. L'ARS et la Préfecture demandent un avis du Bureau de CLE. Les ouvrages ont plus de 40 ans et fonctionnent plutôt bien mais les eaux sont d'une qualité limitée en bactériologie et nitrate. Vu l'accroissement sensible de la population, à l'instar de ce que rappelle souvent J. SERRET, les besoins en eau potable vont augmenter de 20 % dans les 25 prochaines années.

En application du Code de la santé publique et de l'environnement, le périmètre de protection rapprochée équivaut à un certain nombre de servitudes et celui de protection éloignée à des servitudes moins sévères. Cela concerne 4 puits, dont 3 sont en fonctionnement. Les assainissements autonomes doivent y être conformes.

Le traitement des voies ferrées ne peut-il se faire que chimiquement, demande A. ROCHE.

A. BABYLON précise que le train circule à vitesse constante. La pratique est assez bien admise par les hydrogéologues.

R. MATHIEU ne comprend pas : l'eau circule dans un paléo chenal et on peut quand même traiter en amont !

A. BABYLON pense qu'il faudrait un schéma des paléo chenaux des réseaux karstiques.

R. MATHIEU est d'accord sur la protection mais pense, qu'à terme, la solution est de diviser par deux l'utilisation de pesticides.

Dans les analyses, souligne JC. ROCHE, il n'a pas été découvert de pollution phytosanitaire ; en revanche ont été décelés de nombreux résidus médicamenteux.

Etant donné que la commune de Crest s'approvisionne sur la même nappe que la commune d'Allex, G. CROZIER, maire d'Allex, appelle à la vigilance quant à la quantité de la ressource dans le cadre d'une augmentation de pompage.

A. BABYLON confirme qu'Allex et Crest ont la même nappe alluviale.

A. ROCHE signale une erreur dans les chiffres annoncés dans la note de présentation. En effet, il faut lire 1 617 m3/jour, supprimer le « 0 ».

R. MATHIEU demande si les zones de pompages sont clôturées.

A. BABYLON répond que seul le périmètre immédiat l'est.

Au terme de ce débat, G. CROZIER propose d'émettre un avis favorable à cette demande.

***Avis favorable validé, à l'unanimité.***

### **3. Avis de la CLE sur la révision de la délimitation de la zone vulnérable aux nitrates sur le périmètre du SAGE**

C. BRUN pensait que la DREAL allait piloter ce sujet. Il ajoute que M. ESMENJAUD ne pouvait être présent et demande de l'en excuser.

C. FERMOND explique que ce dossier est présenté pour consultation. Le périmètre de pollution aux nitrates a servi à délimiter les zones vulnérables et couvre plusieurs départements. Sur la Drôme, plusieurs secteurs sont concernés : Karst, aval de Livron/Loriol, Gigors... mais la complexité réside au niveau du Karst de la Gervanne. Il n'a pas été proposé de modification ; le classement est en cours.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'augmentation de la zone vulnérable aux nitrates, demande R. MATHIEU. Y-a-t-il une obligation de résultat ou au-moins de faire quelque chose ?

C. BRUN répond que le résultat repose toujours sur des analyses. Au vu des analyses sur la Drôme, elles ne justifient ni une augmentation ni une baisse. Les programmes d'actions vont engendrer des modifications, principalement à l'échelle nationale, et quelques unes localement.

Quid de la commune de Gigors et Lozeron, s'interroge R. MATHIEU.

C. FERMOND précise qu'il est demandé de se prononcer sur le même périmètre.

C. BRUN indique que 4 ou 5 communes en Drôme des collines sont concernées, mais aucune commune ne sort ni n'entre du classement sur le BV de la Drôme.

A. BABYLON souligne que l'amélioration serait très faible de toute façon.

Elle décroît sensiblement mais, globalement, stagne, précise C. BRUN. Le captage d'Autichamp comportait 80mg/l de nitrates, alors que le taux actuel est de 60 mg/l, ce qui est dû à des pratiques qui ne cessent de s'améliorer. Plus d'actions engendrent plus de résultats. La délimitation de la zone vulnérable est accompagnée d'un programme d'actions au niveau national et, probablement régional sous la forme d'un arrêté. Les actions sont applicables dès septembre 2012 et le nouveau programme d'actions sera opérationnel en juillet 2013.

R. BON tient à souligner que l'azote ne provient pas que du secteur agricole.

JC. ROCHE met en évidence l'utilisation des nitrates qui sont de moins en moins utilisés.

C. BRUN conclut, qu'au fil du temps, la pollution par les nitrates devrait effectivement encore baisser.

***L'assemblée émet un avis favorable à la proposition de modification des zones vulnérables aux nitrates, ne conduisant pas à modifier le périmètre actuel sur le périmètre du SAGE Drôme.***

#### **4. Enquête publique du SAGE Drôme : déroulé et points pratiques**

C. FERMOND explique que 6 communes ont été choisies comme lieux d'enquête : Livron/Drôme, Crest, Saillans, Die, Châtillon-en-Diois, et Luc-en-Diois. Cette liste a été validée par le Préfet. L'affiche A2 fournie par la Préfecture sera diffusée dans différents endroits du BV. L'enquête publique débutera le 1<sup>er</sup> octobre.

Un article d'information doit paraître dans les journaux Drôme hebdo et Dauphiné libéré le 1<sup>er</sup> jour d'enquête et un second 8 jours après. Le Dauphiné libéré en diffusera un d'ici une semaine.

#### **5. Points divers**

Thèse de S. GIRARD : « La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale ? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011) »

G. CROZIER s'est rendu hier à Lyon en compagnie de C. FERMOND et J. SERRET pour assister à la présentation de la thèse de S. GIRARD, dont le sujet porte sur la gestion de l'eau dans le bassin de la Drôme. C'est un travail colossal qui a été réalisé par cette chercheuse qui a passé sa jeunesse au Pays de Suze. Le jury a été séduit par ce travail tout comme nous l'avons été. Au fur et à mesure de cette présentation, il a été surprenant d'entendre 40 ans d'histoire, les avancées, la concertation avec les acteurs dont les agriculteurs. Le territoire est en avance. S. GIRARD est allée loin sur certains points ce qui a nécessité 700 pages de texte.

En qualité de président de la CLE, G. CROZIER souhaite vivement pouvoir lire cette thèse en son intégralité. Il invite chaque membre de la CLE à en faire de même.

Cette thèse, précise C. FERMOND, a été réalisée dans le cadre de « Créateurs de Drôme ».

R. MATHIEU demande s'il serait possible d'en extraire un PDF, moins lourd, d'une trentaine de pages.

C. FERMOND indique que ce n'est pas officiel, le document pourra être consultable prochainement.

C. BRUN précise qu'elle sera téléchargeable sur le site de l'Université de Lyon.

#### Procès verbal de l'ONEMA

R. BON est mécontent car les syndicats d'irrigation de la basse vallée de la Drôme ont reçu un procès verbal de l'ONEMA pour non respect du débit réservé. L'autorisation fixait, en effet, un débit réservé de 2,4 m<sup>3</sup>/s au Seuil des Pies. La Drôme est bien une rivière de type méditerranéen. Alors à qui met-on le PV ?

R. MATHIEU rappelle que la Drôme est une rivière atypique, certes, mais s'assèche-t-elle naturellement ?

Aujourd'hui, une partie est bien en assec, ajoute A. BABYLON.

Pour faire écho à l'intervention de R. BON, G. CROZIER comprend la difficulté de cette situation. En qualité de Président, la loi et l'esprit de la loi prévalent. D'ailleurs, J. SERRET l'a évoqué avec M. le Préfet de la Drôme lors de la fête de l'Agriculture à Vaunaveys. Le Préfet a assuré qu'il examinerait ce dossier. G. CROZIER affiche la même ligne de conduite que J. SERRET. Le travail de concertation et les solutions pour arriver aux objectifs fixés sont loin d'être faciles. G. CROZIER attire l'attention sur le fait que la substitution déjà trouvée a fait ses preuves. Les élus et acteurs ont besoin d'une marge de manœuvre pour se fixer des objectifs et pour continuer à avancer.

R. MATHIEU souligne que la démocratie fonctionne. Il est important de ne pas demander de passe droit. Chaque niveau doit faire son travail et jouer son rôle (procureur, DDT, politiques...).

Mais il aurait été préférable d'adresser un avertissement avant le PV, précise JJ. VEILLET.

R. BON revient sur le 2 août dernier, date de la Commission sécheresse, où l'ONEMA n'a rien dit sur cet assec. Et le 3, le PV tombe pour les SI, mais rien pour les irrigants individuels qui comptabilisent pourtant 1/3 de la consommation.

Par ailleurs, pour ce qui est de la passe à poissons du seuil SMARD dont les travaux sont prévus en septembre 2012, avant les pluies, le SI est toujours en attente de l'avis de l'ONEMA.

G. CROZIER, sur le fonds et la forme, propose de prendre un peu de recul. Il souhaite mettre en avant les 19 années de travail, de négociation.

A. BABYLON trouve qu'il y a une grosse ambiguïté sur les débits biologiques, débits réservés.

G. CROZIER demande aux agriculteurs de bien vouloir poursuivre le travail engagé depuis longtemps avec la CLE et éviter toute rupture. Il n' imagine pas que les agriculteurs ne soient plus autour de la table. Puis il met un terme au débat car un dernier point de l'ordre du jour n'a pas encore été abordé. Il s'agit de la présentation du SAGE de ce soir.

B. BUIS, en qualité de Président du SMRD, a assisté à cette dernière intervention et partage le sentiment de G. CROZIER. Il souhaite que ne soit pas annihilée, en quelques jours, la concertation engagée depuis de si nombreuses années.

## **6. Soirée de présentation du SAGE Drôme : derniers calages avec l'intervenant**

L'assemblée accueille M. BOISSIER qui a été mandaté pour assurer l'animation de la soirée de présentation du SAGE au public ce soir même.

S'en suit la préparation de cette soirée avec les membres.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance.